

Déclaration liminaire à la CAPD du vendredi 15 février 2019

La CAPD réunie aujourd'hui est la première CAPD qui suit les élections professionnelles.

Ces dernières ont, par leurs résultats, une nouvelle fois placé le SNUipp-FSU comme syndicat majoritaire sur le plan national. Sur le plan départemental, les personnels creusois, par leur participation massive montrant leur attachement à leurs commissaires paritaires et leur confiance renouvelée avec 79,92% des votes exprimés en faveur du SNUipp-FSU 23, l'ont conforté dans son action. Ce résultat confirme ainsi une réelle légitimité à nos prises de position, de même que l'attachement des collègues du département à un fonctionnement démocratique des instances. En ce sens, nous espérons que vous aurez à cœur de respecter la parole des enseignants du premier degré creusois, exprimée au travers de nos prises de paroles.

Suite à ces élections professionnelles, ce sont, pour partie, de nouveaux élus qui siégeront en CAPD. Pour autant, nous continuerons à porter avec force les mandats et les valeurs de notre organisation syndicale que sont, entre autre, la transparence et l'équité.

C'est ainsi que, fidèles à ces valeurs et dans une logique de transparence, nous vous avons adressé un courrier en date du 31 janvier dans lequel nous vous demandions de publier le barème des promotions avant la tenue de la CAPD afin que les règles des promotions soient connues de tous avant que les promotions ne soient validées et publiées suite à la CAPD.

Nous continuerons aussi le travail rigoureux de préparation engagé par les élus lors du précédent mandat. C'est pourquoi, en l'absence de document de travail le vendredi 18 janvier, nous vous avons adressé un courrier vous signifiant que nous serions incapables de siéger en CAPD le jeudi 24 janvier et dans lequel nous vous demandions de reporter la tenue de cette CAPD afin que nous puissions vérifier les barèmes et ainsi exercer sérieusement notre rôle de contrôle des opérations. Ainsi, le report de la CAPD du 24 janvier, nous a permis, en groupe de travail réuni le même jour, de relever des erreurs que dans le meilleur des cas, nous aurions dû traiter en instance.

C'est ainsi que pour permettre aux représentants du personnels d'exercer le rôle pour lequel ils ont été élus, nous vous demandons que le cadre réglementaire rappelé dans le règlement intérieur soit respecté : respect des délais de convocation, des délais d'envoi des documents, délais de transmission des PV ...

C'est aussi dans le but d'une préparation rigoureuse des CAPD que nous souhaiterions qu'elles soient dorénavant convoquées les après-midis afin que des temps de préparation puissent avoir lieu le matin.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames, Messieurs, les agents administratifs, soyez assurés que ces demandes ne sont pas formulées pour le principe de poser un cadre rigide de fonctionnement, mais dans le souci permanent de la poursuite d'un objectif sans aucun doute partagé : celui du respect des intérêts des personnels. Au nom de tous les collègues de ce département, nous espérons au cours de ce mandat mettre en place ensemble un dialogue constructif au service de l'Education Nationale en Creuse.

